



# MINISTÈRE DU PLAN



PROGRAMME DE  
DÉVELOPPEMENT LOCAL  
DES 145 TERRITOIRES

## Programme de Développement Local des 145 Territoires « PDL-145T »

# PLAN DE PRESENTATION

---

1. Vision et Objectif du PDL-145T
2. Processus de formulation du PDL-145T
3. Composantes du PDL-145T
4. Situation de référence
5. Coût et financement du PDL-145T
6. Stratégie de la mise en œuvre du PDL-145T
7. Etat de mise en œuvre du PDL-145T et de mobilisation des ressources à ce jour
8. Dispositif institutionnel pour le suivi du PDL-145T

# I. VISION ET OBJECTIF DU PDL-145T

Le Programme de développement Local des 145 Territoires découle de la vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, **Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO** pour un Etat équitable et solidaire.

L'objectif recherché par le Chef de l'Etat, à travers ce programme, est d'accélérer l'amélioration des conditions de vie des populations rurales longtemps abandonnées et de booster le développement de la RDC à partir de la base conformément à sa vision marquée par les principes d'équité territoriale et sociale.

Il vise la réduction significative de la pauvreté, la lutte contre les inégalités territoriales et la promotion du développement à partir de 145 Territoires que compte la République Démocratique du Congo.

## II. PROCESSUS DE FORMULATION DU PDL-145T

- Le PDL-145T a été élaboré sur base d'un processus participatif d'affinement et de synthèse des priorités relevées dans les Territoires.

Ce programme étant basé sur un modèle de développement de bas en haut, sa formulation a nécessité l'implication de toutes les parties prenantes, et particulièrement les représentants des 145 territoires que compte notre pays (Administrateurs des Territoires, Société Civile, Chefs Coutumiers, CP Plan, Experts CAID, Partenaires au Développement).

Ainsi, les missions parties de Kinshasa et celles des territoires ont participé à la collecte des données sur le terrain pour la priorisation et la hiérarchisation des besoins des territoires.

- Le PDL-145T formulé par le Gouvernement a été adopté à la 34<sup>ème</sup> réunion du Conseil des Ministres en date du 24 décembre 2021.

### III. COMPOSANTES DU PDL-145T

Il est structuré autour des composantes suivantes :

- **Composante 1 : Améliorer l'accès des populations des territoires ruraux aux infrastructures et services socioéconomiques de base.** L'objectif poursuivi par le Gouvernement à travers cette composante consiste à désenclaver les territoires et contribuer à l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base ;
- **Composante 2 : Promouvoir le développement des économies rurales et des chaînes de valeur locales.** A travers cette composante, le Gouvernement vise à appuyer le développement des activités de production et de services dans les territoires, relancer les économies rurales et locales, améliorer la productivité, augmenter le revenu des ménages ruraux et assurer la sécurité alimentaire ;
- **Composante 3 : Renforcer les capacités de gestion du développement local.** Dans cette composante le Gouvernement compte développer les capacités techniques, organisationnelles, institutionnelles et communautaires pour une bonne gestion du développement local et la pérennisation des acquis ;
- **Composante 4 : Développer un système d'information géoréférencé de suivi à même de renseigner sur les progrès du programme.** Le Gouvernement implémente un dispositif efficace pour le suivi et évaluation de progrès du PDL-145T à temps réel. Ce dispositif aidera également le Gouvernement à suivre tous les autres projets exécutés pour le compte du Programme d'Action du Gouvernement.

# COMPOSANTES DU PDL-145T(suite)

[1]

*Améliorer l'accès des populations des territoires ruraux aux infrastructures et services socioéconomiques de base :*

- ❖ Désenclaver les territoires
- ❖ Contribuer à l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base ;

[2]

*Promouvoir le développement des économies rurales et des chaînes de valeur locales :*

- ❖ Appuyer le développement des activités de production et de services dans les territoires,
- ❖ Relancer les économies rurales et locales,
- ❖ Améliorer la productivité et d'augmenter le revenu des ménages ruraux
- ❖ Assurer la sécurité alimentaire

[3]

*Renforcer les capacités de gestion du développement local, à travers le développement des capacités techniques, organisationnelles, institutionnelles et communautaires :*

- ❖ Bonne gestion du développement local
- ❖ Pérennisation des acquis ;

[4]

*Développer un système d'information géoréférencé de suivi susceptible de renseigner sur les progrès du programme :*

- ❖ Garantir un meilleur suivi et évaluation de progrès du PDL-145T à temps réel



## IV. SITUATION DE RÉFÉRENCE : ECOLES



**Ecole Primaire BOSO NGUBU**  
Equateur/Basankusu



**Ecole Primaire Lycée NZAMBA**  
Kwango/Kahemba



# SITUATION DE RÉFÉRENCE : CENTRES DE SANTÉ



**Centre de Santé KIBULA I  
Haut-Lomami**

**CENTRE DE SANTE SEMENDUA CITE  
MAI NDOMBE/KUTU**





# SITUATION DE RÉFÉRENCE : BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS



**Bâtiment administratif  
Secteur de TSHIBOTE  
Kasai Central / Demba**



**Bâtiment administratif  
Nord Ubangi / Businga**



# SITUATION DE RÉFÉRNCÉ : ROUTES DE DESSERTE AGRICOLE

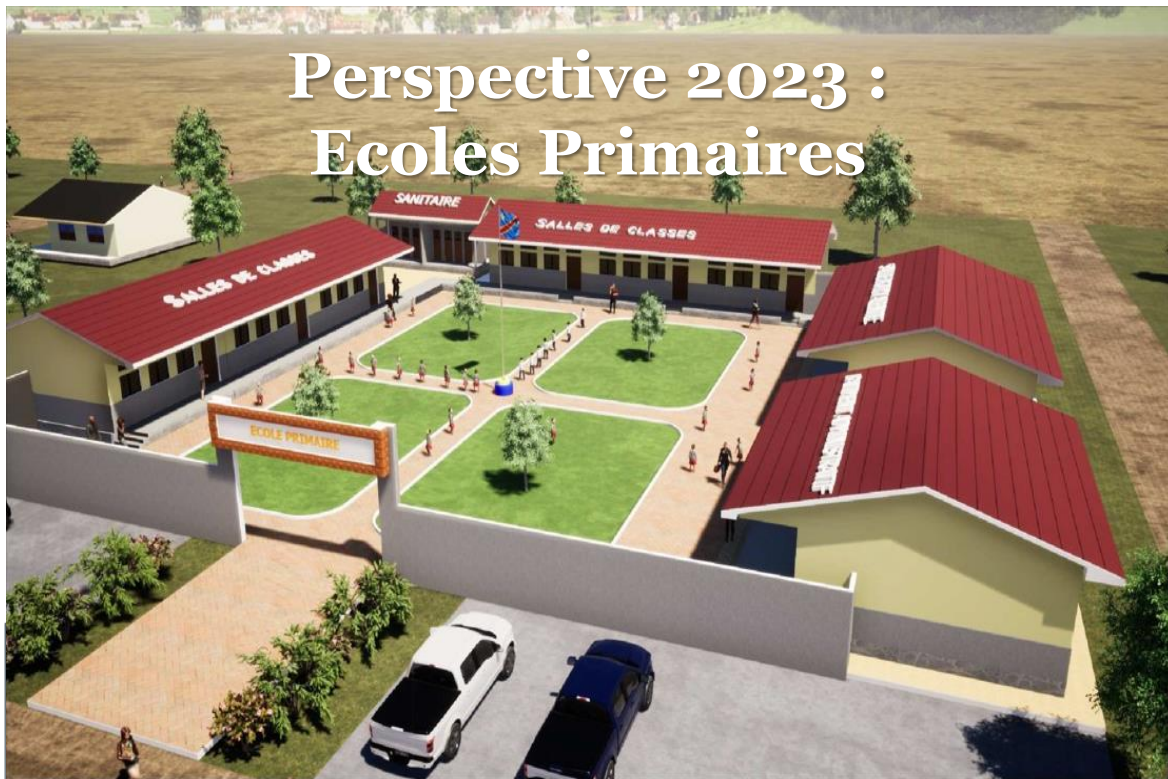


**Territoire de kiri**

**Axe Kananga-Lusambo au Kasai central**



Perspective 2023 :  
Ecoles Primaires



Perspective 2023 :  
Centres de Santé



Perspective 2023 : Bâtiments  
administratifs



Perspective 2023 : Routes de  
desserte agricole





## V. COÛT ET FINANCEMENT DU PDL-145T

Le coût total évalué à 1 660 101 312 USD pour un investissement moyen de 10 000 000 USD par territoire.

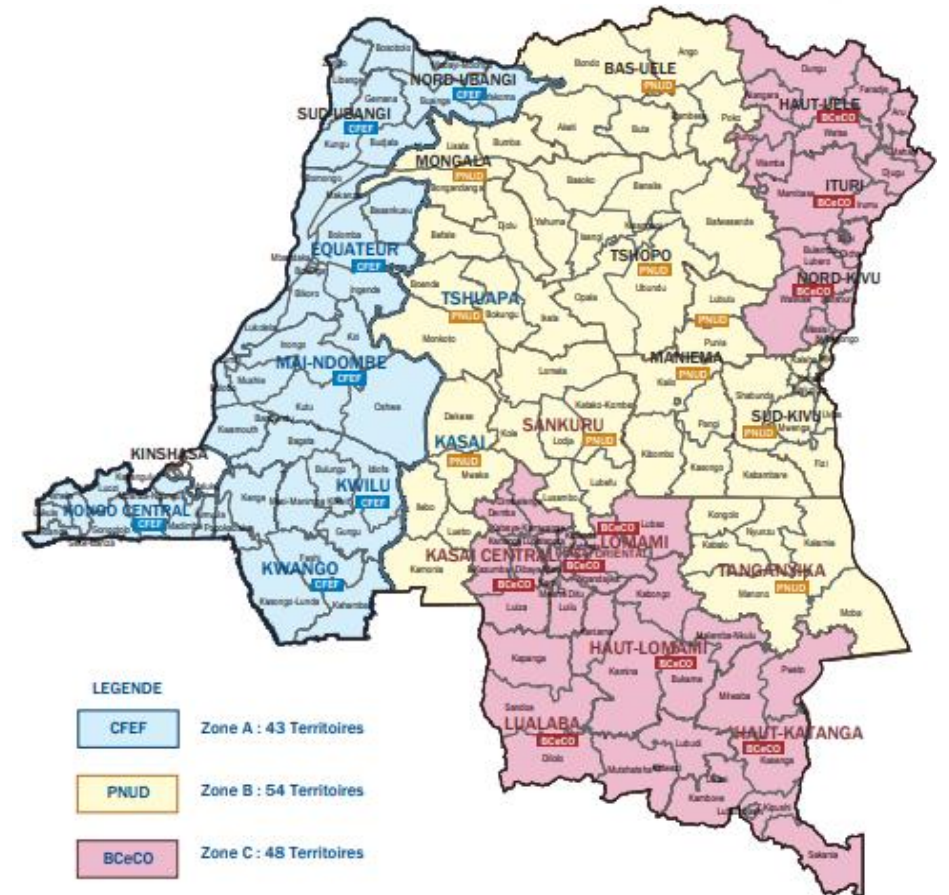
<b>COMPOSANTES</b>	<b>Coût en USD</b>	<b>% du Tot. programme</b>
<b>Composante 1 : Infrastructures socio-économiques de base</b>	<i>1 168 636 205</i>	<i>70,0</i>
<b>Composante 2 : Économie rurale et chaînes de valeur</b>	<i>290 000 000</i>	<i>17</i>
<b>Composante 3 : Renforcement des capacités locales</b>	<i>4 940 000</i>	<i>0,3</i>
<b>Composante 4 : Système géo référencé pour le suivi-évaluation</b>	<i>5 540 000</i>	<i>0,33</i>
<b>Total A des composantes (1+2+3+4)</b>	<b>1 469 116 205</b>	<b>88%</b>
<b>Études, surveillance et contrôle (5% de A)</b>	<b>73 455 810</b>	<b>5%</b>
<b>Gestion fiduciaire, coordination, suivi et communication (8% de A)</b>	<b>117 529 296</b>	<b>7%</b>
<b>Total programme</b>	<b>1 660 101 312</b>	<b>100%</b>

## VI. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PDL-145T

- La mise en œuvre du PDL-145T a été confié à trois agences d'exécution à savoir le PNUD, le BCeCo et la CFEF à qui le Gouvernement a confié une zone d'intervention.

Les zones d'intervention sur les 145 territoires ont été réparties en parfait accord entre les agences d'exécution et le Ministère du Plan de la manière ci-après :

- 54 territoires dans 9 provinces pour le PNUD ;
- 48 territoires dans 9 provinces pour le BCeCo ;
- 43 territoires dans 7 provinces pour la CFEF



# STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PDL-145T

- **le choix de ces agences d'exécution en lieu et place des structures étatiques et sectorielles a été motivé par les raisons suivantes :**
  - (i) Ce programme est un programme d'urgence qui mérite d'être exécuté avec des approches ad hoc ;
  - (ii) Le PDL-145T est financé en partie avec les allocations DTS dont le suivi est assuré par le FMI qui ont des exigences quant aux fiduciaires et procédures ;
  - (iii) La nécessité de commencer les travaux concomitamment dans tous les sites et bénéficier des synergies pour les travaux de même type (constructions) ;
  - (iv) La nécessité de respecter les procédures des passations des marchés tout en gardant la célérité ;
  - (v) Les structures étatiques et sectorielles devant rester dans leurs rôles de contrôle et surveillance de l'exécution du programme.
- **Les critères qui ont prévalu pour le choix de ces trois agences d'exécution sont notamment :**
  - Être une agence du Gouvernement et/ou d'une institution internationale ;
  - Avoir au moins 10 ans d'expérience dans la mise en œuvre des projets financés par le Gouvernement et les partenaires financières comme la BAD, la Banque Mondiale ou l'Union Européenne... ;
  - Avoir un manuel des procédures à jour ;
  - Avoir des audits à jour ;
  - Ne pas avoir contracté des dépenses inéligibles à rembourser aux partenaires extérieures ;
  - Disposer d'un logiciel comptable pour la gestion ;
  - Avoir un mécanisme de suivi et de reporting opérationnel afin de rendre compte du taux d'exécution physique sur terrain ;
  - Avoir fait l'objet de micro-évaluation sur le mécanisme des procédures d'évaluation financière par une institution internationale.
- De manière standard, il convient de rappeler que dans le cadre du PDL-145T, le processus de réalisation des travaux des ouvrages pour tout volet consiste principalement à : (i) la préparation des études de faisabilité sur terrain ; (ii) la sélection et la contractualisation compétitive des entreprises, fournisseurs et prestataires pour la réalisation des travaux et services ; (iii) le déploiement des prestataires pour l'exécution des travaux sur terrain et des cabinets pour la surveillance et le contrôle des travaux, et enfin (iv) la réception tant provisoire que définitive des ouvrages par les structures sectorielles.



# VII. ETAT DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES RESSOURCES

A ce jour le PDL-145T a démarré avec deux volets :

- **Volet 1** : La construction des 2131 ouvrages socio-administratifs (soit 1198 écoles, 788 centres de santé et 145 bâtiments administratifs) volet financé sur les ressources DTS à hauteur de 511 millions de dollars américains dont la totalité a été déjà mobilisé par le Gouvernement et transféré aux agences d'exécution.
- **Volet 2** : L'entretien et réhabilitation des 38.936 km des routes de desserte agricoles. Volet qui a démarré avec la mise à disposition de 12 millions de dollars américains en faveur des agences d'exécution pour les études de faisabilité.
- Aussitôt ces études terminées, le Gouvernement mettra à la dispositions de ces agences d'exécution le montant requis pour la réhabilitation et entretien de ces routes.
- Le principe arrêté par le Gouvernement étant de mobiliser la totalité des ressources avant de démarrer une composante pour ne pas laisser les ouvrages inachevés.
- En terme d'exécution physique, a ce jour les trois agences d'exécution ont démarré avec les ouvrages tel que repartis dans le tableau ci-après :

# ETAT DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES RESSOURCES

OUVRAGES	PNUD	BCeCo	CFEF	TOTAL
Ecoles	155	414	360	929
Centres de santé	122	269	232	623
Bâtiments administratifs	37	48	43	128
Total ouvrages	314	731	635	1680
Taux de démarrage	45%	100%	100%	81,6%
Dont :				
Nombre de territoires	42	48	43	133
Nombre de provinces	8	9	7	24

# VIII. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL POUR LE SUIVI ET EVALUATION

- Le dispositif institutionnel de suivi, évaluation, coordination et communication du PDL-145T tel que formalisé par l'Ordonnance N°23/003 du 12 Janvier 2023 portant création, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de la mise en œuvre et suivi-évaluation du PDL-145T, promulguée par le Chef de l'Etat prévoit les organes ci-après :
  - i. Comité de Pilotage du Programme (CPP) ;
  - ii. Comité de Coordination du Programme (CCP);
  - iii. Comité National de Contrôle du Programme (CNCP) ;
  - iv. Comité Opérationnel National (CONA);
  - v. Comité Technique du Suivi du Programme (CTSP);
  - vi. Comité Technique Provincial (CTP);
  - vii. Agences d'Exécution du Programme (AEP).





**MINISTÈRE  
DU PLAN**

Merci beaucoup pour votre attention



[plan.gouv.cd](http://plan.gouv.cd)